

Prix littéraire Henriette-Major

PRIX

- Le texte gagnant sera publié dans la catégorie Roman jeunesse.
- L'auteur du texte gagnant méritera un prix de 1000 \$.

JURY

- Le jury sera composé de trois professionnels de la littérature jeunesse.
- Selon la qualité des manuscrits reçus, le jury peut décider de ne pas recommander de texte gagnant.
- Les décisions seront sans appel.

MODALITÉS DU CONCOURS

- Avoir 18 ans et plus.
- Avoir la citoyenneté canadienne et être domicilié au Canada.
- Les candidats ne doivent pas avoir publié de roman en littérature jeunesse.

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

- Le roman jeunesse devra contenir environ 4 000 mots.
- Les manuscrits doivent être présentés obligatoirement sur des pages 8 1/2 x 11 pouces, à double interligne et de taille 12 points. Vous devez indiquer le nombre de mots total du texte présenté.
- Les textes manuscrits et les textes envoyés par courrier électronique seront refusés.
- Les manuscrits doivent être présentés en trois exemplaires.
- Un nombre maximum de deux manuscrits par auteur sera accepté.
- Les manuscrits doivent être anonymes ou signés d'un pseudonyme.
- L'identité et l'adresse de l'auteur devront être jointes à l'envoi sous pli scellé.
- La maison d'édition ne retourne pas les manuscrits reçus et ne s'engage pas à commenter les ouvrages refusés.
- Des frais d'administration de 25 \$ (pour un ou deux manuscrits présentés) sont demandés.

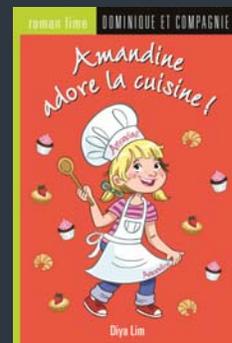
Mode de paiement

Chèque ou mandat-poste inclus, fait à l'ordre de :
Les éditions Héritage inc.

Adresse du concours

Prix littéraire Henriette-Major
Éditions Dominique et compagnie
300, rue Arran
Saint-Lambert (Qc) J4R 1K5

Diya Lim est la dernière lauréate du Prix littéraire Henriette-Major. Son premier roman, *Amandine adore la cuisine!* a été publié dans la collection Grand roman lime.



Illustrations : Geneviève Kote



La date limite pour faire parvenir les manuscrits est le 15 octobre 2013, le cachet de la poste en faisant foi.